

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 69 (1972)
Heft: 8

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, l'apiculteur peut aussi être intéressé par la présence des germes pathogènes pour les abeilles, quand il se propose de donner du miel en nourrissage à ses colonies. Les résultats d'examen pourront le mettre à l'abri des risques de contamination de ses ruches.

En conclusion, assurer la qualité inhérente d'un produit quant à ses composants physico-chimiques est bien, mais garantir la santé du consommateur en lui offrant une denrée de haute qualité hygiénique est de première importance.

Les techniques de mise en évidence des germes dans les miels permettent un contrôle microbiologique rigoureux de cette denrée. Elles doivent permettre de contribuer à préserver la santé publique, à garantir la bonne conservation du miel et à enrayer l'extension des maladies contagieuses des abeilles.

Tiré du *bulletin du laboratoire apicole de Nice*.

TRIBUNE LIBRE

LE MIEL UTILISÉ PAR VOIE EXTERNE

Parlons aussi des particularités du miel en thérapeutique externe, du fait de ses propriétés antibactériennes, antiseptiques et cicatrisantes.

Dans divers périodiques médicaux, toute une série d'articles ont paru et qui sont pleins d'intérêt.

En 1934, un médecin allemand, le Dr Zaiss, a publié, dans un périodique médical de son pays, de très nombreuses observations, et le résultat des expériences tentées sur des centaines de patients, porteurs de plaies infectées, de brûlures, de plaies causées par des accidents.

Dans les affections de la peau, ce médecin a obtenu de remarquables succès dus à l'action du miel.

Il écrit : « Le traitement des plaies a deux objectifs : d'une part **tuer les germes microbiens** ou enrayer leur développement, d'autre part et surtout, **susciter et accroître la force de résistance**, de défense, de reconstruction et de guérison des tissus vivants. »

Le Dr Zaiss considère donc que les composants du miel sont les agents de cette double action. Il se contenta d'appliquer sur de grosses plaies, du miel très pur ; en un temps extrêmement court, l'élément douleur disparut et la plaie se cicatrisa. Lorsqu'un pansement était nécessaire, ce médecin appliquait une bonne couche de miel sur une compresse stérile et recouvrait ce pansement au

miel d'une couche de gaze. Une fois par jour ce pansement était changé, jusqu'à ce que la plaie soit complètement fermée.

A l'appui de ses affirmations, le D^r Zaiss cite l'exemple d'un cas particulièrement intéressant, qui illustre bien l'action thérapeutique du miel.

« Une cycliste légèrement vêtue tomba de son vélo sur une route fraîchement goudronnée, en plein été. Sous la violence du choc, elle est sérieusement blessée aux mains, aux bras, au visage, à tel point que des particules de goudron ont pénétré profondément dans les chairs. Des applications externes de miel furent immédiatement pratiquées, et les blessures recouvertes de compresses et de bandes de gaze. Au bout d'une demi-heure, la patiente put regagner son domicile par ses propres moyens. Le jour suivant, les plaies se sont très bien nettoyées d'elles-mêmes, aucune trace de suppuration n'est visible et, au bout de deux jours, les lésions les plus graves sont en train de se cicatriser. »

Au Poly, de Zurich, de très belles études sur l'action thérapeutique du miel en usage externe, ont été pratiquées par le professeur Gozenbach et le D^r Hoffmann.

Le « Journal suisse de Médecine » publie les résultats de leurs recherches :

- a) par sa teneur en sucre très élevée, le miel appliqué sur une blessure provoque un appel de lymphe dû à l'effet de la pression osmotique du miel ; cette lymphe, venue des profondeurs des tissus vers la surface de la blessure, entraîne les impuretés et les bactéries infectieuses ;
- b) le miel assure un effet désinfectant grâce à l'acide formique et à d'autres substances comme l'huile éthérique et balsamique.

Le miel produit par les apiculteurs suisses offre de bonnes garanties de pureté et de propreté.

Les miels importés ne portent aucune marque de contrôle, ils sont souvent mal supportés par l'abeille, comme par l'homme, chez lequel ils provoquent souvent des troubles digestifs.

Les miels importés transmettent des maladies à nos abeilles indigènes ; les emballages qui les contiennent constituent un danger très grave pour le rucher suisse, il faut les détruire très rapidement.

Le D^r Nussbaum, vétérinaire cantonal à Fribourg, s'est livré à l'expérience suivante : il a acheté dix boîtes de miel de provenance différente, et dans des endroits différents ; l'analyse a révélé que dans les dix cas, ces miels contenaient tous **des germes de loque américaine**.

Le devoir de l'apiculteur est aussi d'informer le consommateur.

G. Ch.